

L'image satellitaire de la Belgique est issue de l'exploitation de données multispectrales (XS) saisies par le capteur HRV (Haute Résolution Visible) du satellite SPOT. Dix-huit scènes, enregistrées durant le printemps et l'été 1992, ont été nécessaires à la réalisation de cette mosaïque. Les images ont été gracieusement mises à la disposition de la Commission de l'Atlas par les Services fédéraux des affaires Scientifiques, Techniques et Culturelles (S.S.T.C.). Pour en faciliter l'interprétation visuelle, la mosaïque est présentée sous la forme d'une composition colorée en fausses couleurs où, à l'impression, la couleur bleue est associée à la bande spectrale XS1, la couleur verte à XS2 et la couleur rouge à XS3. L'échelle de publication (1/500.000) ne permet cependant pas de rendre compte de toute la finesse de détail offerte par la résolution de 20 m du capteur. La mosaïque est corrigée géométriquement dans le plan de la projection Lambert belge, mais les amorces de carroyage et les croisillons imprimés sont exprimés en coordonnées géographiques. L'image est complétée de détails planimétriques (frontières et hydrographie) et d'écritures, sélectionnés par référence aux autres planches de l'Atlas. On notera que, malgré la sélection sévère des images, il n'a pas été possible d'éliminer totalement la couverture nuageuse, dont quelques traces apparaissent en blanc dans les environs de Bertrix.

L'interprétation de l'image satellitaire en composition colorée fait principalement appel à différents critères tels que la couleur, tant la teinte que l'intensité, la structure et la texture de l'image. Bien qu'aucune classification n'ait été réalisée, c'est en termes d'affectations du sol que le lecteur aura tendance à interpréter ces informations. L'inférence est pourtant assez aléatoire puisqu'il n'existe aucune relation simple entre, d'une part, la couleur et la texture et, d'autre part, la nature de la couverture du sol. Quoi qu'il en soit, un examen synoptique de la carte satellitaire met en évidence la plupart des grandes unités régionales du pays, tandis qu'un examen plus détaillé révèle des caractéristiques sous-régionales et même locales parfois d'une étonnante finesse. C'est successivement à ces deux niveaux de lecture qu'est menée la rapide analyse suivante.

Par leur teinte foncée, les vastes massifs boisés et les larges bandes forestières au sud du sillon sambro-mosan témoignent, surtout à l'est, de la dominance des conifères. Avec les espaces interstitiels essentiellement dédiés aux herbages, en rouge, ils déterminent la partie centrale de l'Ardenne orientée selon l'axe légèrement courbé de l'anticlinal. Si une partie du plateau ardennais reste vouée aux herbages et aux cultures, son rebord méridional est totalement boisé et marque une limite nette avec la Lorraine belge, où des bandes forestières sub-parallèles témoignent de la succession des cuestas secondaires. Sur les confins de l'Ardenne, les grandes régions herbagères s'individualisent facilement avec une teinte rouge et une texture relativement uniforme, tant au nord-est au Pays de Herve et dans la région de Saint-Vith, qu'au sud-ouest en Thiérache et au Pays de Beaumont. Au nord de l'Ardenne, par contre, la dépression de la Famenne ne se révèle que par une série de petits massifs boisés d'orientation SW-NE bien marquée. Le plateau condrusien, plus au nord encore, développe sa succession de tiges et de chavées selon une direction assez similaire que font ressortir par endroit d'étroites bandes boisées.

Tout aussi contrastées que la forêt ardennaise, mais plus nuancées et surtout dans un environnement plus différencié, les forêts de conifères de Campine apparaissent également en teinte foncée. Sans empiéter sur le Maasland, elles marquent bien les limites méridionales du bas plateau campinois, tandis qu'associées aux zones dunaires de teinte cyan, on les retrouve tant sur le plateau lui-même que sur le revers de la cuesta des argiles de Campine, en particulier au nord-est d'Anvers.

Un autre élément, anthropique celui-là, immédiatement perceptible au niveau synoptique de lecture, est le réseau des villes et des grandes agglomérations apparaissant en bleu. Si la structure interne des villes est mal discriminée à l'échelle de publication, les grandes infrastructures, telles que les ports et aéroports, sont par contre bien individualisées. Les limites morphologiques des grandes agglomérations sont souvent diffuses, tandis que les villes petites et moyennes sont généralement bien circonscrites au sein de leur environnement rural. On peut constater que le sillon urbain et industriel Haine-Sambre-Meuse montre plus de solutions de continuité que ne laissent apparaître les cartes classiques, tandis que les villes moyennes de Flandre intérieure présentent une densité et une disposition remarquables.

Une large part de l'information texturale provient du dessin du parcellaire, souligné par l'alternance de terrains nus et de cultures. C'est ainsi que le grand parcellaire remembré caractérise toute la région limoneuse, de la Hesbaye sèche à l'est jusqu'au Tournaisis à l'ouest. Il témoigne aussi de l'appartenance à la même grande région, de la Thudinie méridionale et du Haut-Pays, pourtant tous deux situés au sud du sillon Haine-Sambre, et de la terrasse de Dalhem à l'est de la Meuse. Cependant, le long de la limite nord de la région limoneuse, le changement net de texture pourrait laisser croire au passage de limites régionales, alors qu'il traduit seulement des politiques de remembrement distinctes entre Régions Flamande et Wallonne. En particulier, au nord-est, la limite entre Hesbaye sèche, au sud, et Hesbaye humide, au nord, est plus septentrionale que la ligne de changement de texture visible sur l'image.

La faible couverture végétale de terres de culture en Flandre sablo-limoneuse, particulièrement à l'ouest de la Lys, explique la dominance de la teinte bleue, qui contraste de manière saisissante avec la région voisine des Polders. Celle-ci, plus humide et plus herbagère, au moins dans sa partie sud, apparaît en rouge et l'on peut suivre très précisément les limites de la transgression dunkerquienne remontant, par exemple, les vallées de l'Yser et de ses affluents.

La partie méridionale des Polders permet également d'entreprendre un examen plus détaillé de l'image. Ainsi, le parcellaire plus grand et de forme rectangulaire caractérisant les Moères franco-belges permet d'individualiser parfaitement cette sous-région. En outre, en arrière de la plage bien distincte, on repère les différents massifs dunaires partiellement végétalisés, parmi lesquels les vieilles dunes d'Adinkerke. Entre Eeklo et les Polders flandro-zélandais, le parcellaire typique en forme de lanières du Meetjesland est parfaitement identifiable, tandis qu'au sud-ouest de cette région, les taches sombres des petites surfaces boisées témoignent de l'extension du Houtland.

D'une manière générale, d'ailleurs, les forêts se distinguent aisément au milieu des espaces agricoles. C'est bien sûr le cas des grands massifs de la Forêt de Soignes et de la forêt de Meerdal, mais aussi des surfaces boisées plus morcelées apparaissant sur les versants des vallées incisant le plateau brabançon (Dyle, Lasne, etc.) ou de la lisière boisée discontinue longeant le bord de la cuesta des argiles de Boom, entre Malines et Aarschot. La présence de la forêt souligne d'ailleurs très souvent des accidents morphologiques (voir planche II.1), tout aussi typiques des faciès sous-régionaux. Ainsi, on distingue nettement le bois de la Houssière allongé entre Senne et Sennette le long de cet étonnant linéament qui marque ici la limite entre les régions limoneuses brabançonne et hennuyère, ainsi que les crêtes linéaires boisées des collines du Hageland au nord-est de Louvain. On a déjà noté la manière dont les bois font ressortir l'alignement des tiges condrusiens et des massifs calcaires de Fagne et de Famenne et l'on remarquera tout particulièrement combien l'allure perturbée de la bande calcaire est bien révélée dans les environs de Han-sur-Lesse. A contrario, les Hautes-Fagnes, les grandes clairières circulaires témoignant des défrichements médiévaux et les zones témoignant d'atteintes à l'environnement provoquées par l'ancienne industrialisation, en Campine notamment, contrastent avec les grands massifs boisés au sein desquels ces territoires sont enclavés.

On pourrait multiplier les exemples des particularités régionales identifiables sur l'image satellitaire, mais on peut aussi s'étonner de la non-discrimination de certains détails. Certes, toutes les limites régionales ne sont pas franches et linéaires et, dans bien des cas, il s'agit plutôt de bandes de transition difficilement observables sur l'image satellitaire. Mais le cœur des régions, prétendu homogène et/ou particulier, n'est pas toujours identifié. À titre d'exemple, les Collines de Flandres et les Collines du Hainaut n'apparaissent que faiblement contrastées malgré l'énergie locale du relief, tandis que le parcellaire si particulier du Pays de Waas, bien altéré il est vrai, n'est guère perceptible. Si l'échelle de publication et, de manière moindre, la résolution de l'imagerie satellitaire peuvent expliquer certaines faiblesses, il faut aussi se souvenir que les couleurs, les contrastes et les textures sont ici largement dépendantes de la phénologie de la végétation. Par conséquent, une même mosaïque d'images, soumise au même traitement, mais utilisant des enregistrements réalisés lors d'une saison différente permettrait certainement d'autres constatations intéressantes, mais sans doute au détriment de plusieurs observations réalisées ici.